

Adresse aux Député-e-s et Sénatrice-eur-s

Le 19 novembre 2020

Mesdames les Députées et Sénatrices, Messieurs les Députés et Sénateurs,

Depuis 20 ans le pôle ministériel en charge de l'aménagement du territoire et de l'écologie est restructuré en cascade pour s'adapter à la diminution des missions, et des moyens.

60 opérations de restructurations sont ainsi reconnues officiellement par leur inscription dans l'arrêté ouvrant des droits d'accompagnement aux agents.

Dans la dernière période, ces restructurations entrent dans un nouveau schéma, puisqu'il ne s'agit plus de pérenniser les missions face à la diminution des moyens, mais de modifier substantiellement les contours de l'intervention technique et normative pour s'adapter et se préparer aux baisses à venir.

C'est le sens du transfert de la responsabilité des Directions Départementales Interministérielles du premier ministre au seul ministère de l'Intérieur, alors que parallèlement la loi ASAP légitime le droit dérogatoire d'appréciation des préfets jusqu'à présent exceptionnel.

Vous aurez aussi noté que le projet de loi dite « 3D » pour déconcentration, décentralisation et différenciation, porte sur les thématiques du logement, des transports et de la transition écologique, visant donc principalement le Ministère de la Transition Écologique (MTE), le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (MCTRCT) et le Ministère de la Mer (MR).

Sans même attendre, nos ministères initient cette année des restructurations au niveau de l'échelon régional, toujours dans l'esprit de diminution des missions d'accompagnement, de contrôles, de normalisation ... prérequis pour une dissolution visée dans l'échelon préfectoral, à la fois juge et partie, et soumis à la pression des enjeux de court terme.

Avec la diminution et la fin des missions techniques, les catastrophes telles que Lubrizol, les inondations aux conséquences dramatiques ... vont devenir la norme. D'ailleurs, il ne s'agit plus de lutter en amont, de faire de la prévention, mais d'organiser la résilience des territoires, c'est à dire leur capacité à rebondir suite à un événement dramatique alors qu'un tel événement aurait pu être évité.

Aujourd'hui, les agent-e-s des MTE, MCTRCT et MR, conscient-e-s de l'orientation donnée qui nie leur investissement d'agent-e-s public-que-s au service de l'intérêt général, vous alertent.

Nous relayons et soutenons cette alerte en vous joignant la motion proposée par l'intersyndicale CGT, FO et FSU, adoptée à l'unanimité des représentants du personnel lors du Comité Technique Ministériel du 19 novembre.

Dans cette période de débat budgétaire, il nous paraît essentiel que les moyens consacrés à l'aménagement durable du territoire et à l'écologie ne soient pas amputés, même marginalement. Vous qui votez les budgets de la nation, vous mesurez que la masse salariale des ministères est seulement de l'ordre de 6 % des 80 milliards affectés aux politiques d'aménagement du territoire et de la transition écologique.

Une nouvelle diminution d'effectifs et de moyens des services, serait un signal antinomique de ce que la France porte au niveau Européen et Mondial en termes d'atteinte des engagements internationaux sur le climat et la décarbonation de l'économie, mais aussi recul républicain sur la continuité territoriale.

Nous insistons, Mesdames les députées et sénatrices, Messieurs les Députés et Sénateurs, car en matière d'impact, les choix qui s'opéreront auront des effets sur le moyen et le long terme, c'est à dire d'un temps où il ne sera plus possible d'en maîtriser les conséquences et les impacts.

Fort de ces éléments, nous souhaitons que vous puissiez intervenir pour la sauvegarde du MTE, du MCTRCT et du MM, de leurs services et de leurs établissements. Il nous semble important qu'en tant représentant-e-s élu-e-s de la nation, vous interrogiez le gouvernement sur ses objectifs en matière d'aménagement durable du territoire et de transition écologique, afin qu'en toute responsabilité vous preniez la décision de sauvegarder les moyens de mener ces politiques.




Nos organisations vous proposent si vous le souhaitez de mieux vous exposer ces sujets en prenant contact avec :

CGT : Philippe Garcia - sg.fnee@cgt.fr - philippe.garcia@cerema.fr - 0683598459

FO : Zainil Nizarali - znizaraly@feets-fo.fr - 0784267306

FSU : Patrick Saint-Léger - saintleger.sne@gmail.com - 0670811716

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations,

FNEE CGT	FEETS-FO	FSU
 Philippe Garcia	 Zainil Nizaraly	 Patrick Saint Léger